Bureau fumeur, portes ouvertes

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 3 décembre 2002

La personne dont l'une des porte de bureau donne dans le mien fume (2 paquets/jour). cette porte est toujours ouverte. La fumée rentre donc dans mon bureau à longueur de journée.

Puis-je demander la condamnation de cette porte ?

Réponse :

La question pourrait effectivement se poser en ces termes.

En réalité, il vaut mieux signaler à votre employeur, grille d'évaluation en main, que les circonstances n'autorisent pas à fumer dans ce bureau. C'est à lui d'organiser la mise en conformité avec la loi.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac